

**L'an deux mille huit, le vingt et un février**, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 25

Date de convocation du conseil municipal : 15 février 2008

PRÉSENTS : Mme PLAZZI. M. DUPUY. M. BOISSEAU. M. BUISSON. M. ROBERT. M. BOISSARD. M. DUBOIS., adjoints.

Mme LAPLAUD. Mme POIRIER. Mme MEYZIE. Mme LAFONT. M. MADRONNET. M. FARGETAS. Mme ARNAUD. M. SUDRAT. M. LACOMBE. Mme PAGNON. Mme ROY-VEYRI. Mme BENARD. Mme BONIN. M. MEYNIER. Mme RABAUD, conseillers municipaux.

ABSENTES : Melle COUEDOU. Mme ENRICO.

ABSENTS excusés : M. FREMONT. Mme CHADELAUD. M. BACCAUNNAUD. M. POUYADOU.

SECRÉTAIRE : Arlette LAFONT.

M. FREMONT donne procuration à M. DUBOIS.

M. BACCAUNNAUD donne procuration à M. DUPUY.



☞ Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION PROVISOIRES DE L'ANNÉE 2007 :**

- **Commune :**

**RAPPORTEUR : Romain BOISSEAU.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 21 VOIX « POUR » ET 3 ABSTENTIONS, ADOPTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE LA COMMUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE COMPTE DE GESTION 2007 DE LA COMMUNE.

- **Assainissement :**

**RAPPORTEUR : Robert BUISSON.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE COMPTE DE GESTION 2007 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

- **Lotissement « Le Bocage 2 » :**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude DUPUY.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE COMPTE DE GESTION 2007 DU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2.

### **2. AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 :**

- **Commune :**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude DUPUY.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AFFECTE LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 DU BUDGET COMME SUIT :

- **couverture du besoin de financement de la section d'investissement : ..961 800,77 €  
(*crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2008*)**
- **affectation complémentaire « en réserves » : .....499 033,02 €  
(*crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2008*)**

- **Assainissement :**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude DUPUY.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AFFECTE LA TOTALITÉ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2007, A SAVOIR 123 966,84 €, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.**

### **3. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :**

Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat sur les orientations générales du budget a eu lieu.

### **4. DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

- **Equipement de points relais départementaux pour l'accueil d'urgence des naufragés de la route**

**RAPPORTEUR : Monique PLAZZI.**

La commune de Saint-Yrieix envisage d'adhérer au dispositif mis en place par le Conseil général en devenant un point relais départemental pour l'accueil de naufragés de la route.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES SUBVENTIONS POSSIBLES, NOTAMMENT CELLES DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT, POUR FINANCER L'ACQUISITION DE DIVERS MATÉRIELS, L'OPÉRATION ÉTANT ESTIMÉE A 4 030 € H.T.**

- **Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce / plans de financement prévisionnels**

**RAPPORTEUR : Danièle POIRIER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LES PLANS DE FINANCEMENT PRÉVISIONNELS RELATIFS AUX TROIS OPÉRATIONS SUIVANTES :**

- **AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA COLLÉGIALE ;**
- **RÉALISATION D'UN GUIDE PRATIQUE ;**
- **RÉHABILITATION DE LA PLACE DU 4 SEPTEMBRE.**

**5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION :**

**RAPPORTEUR : André DUBOIS.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 500 € A L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB ARÉDIEN POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE CROSS-COUNTRY.**

**6. ADMISSIONS EN NON VALEUR :**

**RAPPORTEUR : Arlette LAFONT.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ADMETTRE EN NON VALEUR LA SOMME DE 130,30 € DÉTAILLÉE, COMME SUIT :**

- 39,30 € CORRESPONDANT A DES FRAIS DE CANTINE ET DE GARDERIE SCOLAIRES ET A DES JOURNÉES AU CENTRE DE LOISIRS DE QUINSAC ;**
- 91,00 € CORRESPONDANT A UN ABONNEMENT A LA FOIRE.**

## **PERSONNEL**

### **1. DÉPART D'UN AGENT CONTRACTUEL / REMPLACEMENT PAR UN POSTE D'ASSISTANT QUALIFIÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET :**

**RAPPORTEUR : Annie ARNAUD.**

Suite au départ d'un agent contractuel recruté en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 - alinéa 4,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE SON REMPLACEMENT PAR UN POSTE D'ASSISTANT QUALIFIÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET.**

### **2. TRANSFORMATIONS DE POSTES :**

**RAPPORTEUR : Arlette LAFONT.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LES TRANSFORMATIONS DE POSTES SUIVANTES :**

- un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- un poste d'animateur à temps complet en poste d'animateur principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;
- un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### **3. CHÈQUES-DÉJEUNERS :**

**RAPPORTEUR : Marcelle MEYZIE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

**☞ DÉCIDE DE RENOUVELER L'OPÉRATION DES CHÈQUES-DÉJEUNERS POUR LES AGENTS NE MANGEANT PAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ;**

**☞ PRÉCISE QUE :**

- CHAQUE CHÈQUE-DÉJEUNER S'ÉLÈVERA A 5 € ;
- LA PRISE EN CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ SERA DE 60 % ET LE NOMBRE DE CHÈQUES LIMITÉ A 30 PAR AGENT ET PAR AN.

## MARCHÉS DE TRAVAUX

### **1. ATTRIBUTION DE MARCHÉS :**

- **Réhabilitation de l'assainissement dans le secteur de La Renaude / Papesoleil**

**RAPPORTEUR : Michel LACOMBE.**

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 15 et 21 février derniers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

☞ **ATTRIBUE LE MARCHÉ AU GROUPEMENT MEYZIE T.P./ GÉRY AND CO, ENTREPRISES LES MIEUX-DISANTES, POUR UN MONTANT DE :**

- **626 604,00 € H.T. POUR LA TRANCHE FERME ;**
- **239 715,00 € H.T. POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 1 ;**
- **48 850,00 € H.T. POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2 ;**

☞ **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER LE MARCHÉ ET TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS A CE DOSSIER.**

- **Construction de chalets au camping municipal**

**RAPPORTEUR : Michel LACOMBE.**

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 15 et 21 février derniers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,**

☞ **ATTRIBUE :**

- **LE LOT N° 1 « TERRASSEMENT-VRD » A MEYZIE T.P., ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE, POUR UN MONTANT DE 80 042,20 € H.T.,**
- **LE LOT N° 2 « CONSTRUCTION D'HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS ET FOURNITURE DE LEURS ÉQUIPEMENTS » A FABRE 2012, ENTREPRISE LA MIEUX-DISANTE, POUR UN MONTANT DE 224 007,80 € H.T. ;**

☞ **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER LE MARCHÉ ET TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS A CE DOSSIER.**

### **2. POUR INFORMATION : RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN 2007**

L'assemblée a été informée des marchés passés en 2007 (*voir tableau annexé au présent compte-rendu*).

## URBANISME

### 1. ACQUISITION DE PARCELLES :

- Rue Maryse Bastié

RAPPORTEUR : Michèle ROY-VEYRI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE L'ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR DANIEL REGAUDIE, CADASTRÉES SECTION YW N° 56 ET 77, SISES RUE MARYSE BASTIÉ.

- Au lieu-dit « Prends toi Garde »

RAPPORTEUR : Michèle ROY-VEYRI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION YZ N° 52 AU LIEU-DIT « PRENDS TOI GARDE », D'UNE SURFACE DE 5HA-45A-70CA, APPARTENANT A L'INDIVISION BUZONIE ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX D'ACHAT EST FIXÉ A 68 000 €, CONFORMÉMENT A L'AVIS DU SERVICE DES DOMAINES ;
- MAÎTRE CHAUVIN SERA CHARGÉ DE LA RÉDACTION DE L'ACTE, LES FRAIS EN DÉCOULANT ÉTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

### 2. CESSION D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER AU LIEU-DIT « ARFEUILLE » :

RAPPORTEUR : Robert BUISSON.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION A MADAME SYLVIE BELLONY D'UNE PARTIE DE PARCELLE A BÂTIR SITUÉE A ARFEUILLE, CADASTRÉE SECTION ZR N° 315, D'UNE SURFACE D'ENVIRON 1 000 M<sup>2</sup> ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE PRIX DE CESSION EST FIXÉ A 6 € LE M<sup>2</sup> ;
- LES FRAIS DE GÉOMÈTRE ET DE NOTAIRE SERONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR.

### 3. DÉCLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE SISE A PUY DE ROYÈRE / ENQUÊTE PUBLIQUE :

- Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

RAPPORTEUR : Marcelle LAPLAUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE DÉCLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE SISE A PUY DE ROYÈRE DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE.

## CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

### 1. CONVENTION AVEC LE SICTOM DE SAINT-YRIEIX / NEXON :

- Mise à disposition d'un bureau

RAPPORTEUR : Raymond BOISSARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE SICTOM POUR LA SEULE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU EN MAIRIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS PROCHAIN.  
EN CONTREPARTIE, LE SICTOM S'ENGAGE A VERSER A LA COMMUNE LA SOMME MENSUELLE DE 170 €, PAYABLE SEMESTRIELLEMENT, A TERME ÉCHU.

### 2. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

RAPPORTEUR : Mr le Maire.

## QUESTIONS AJOUTÉES A L'ORDRE DU JOUR

### 1. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Demandes de subventions

**Maison médicale : approbation du plan de financement prévisionnel :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON MÉDICALE DANS LES ANCIENS LOCAUX DU TRÉSOR PUBLIC.

**Acquisition de deux défibrillateurs :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,  
☞ SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR L'ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS DONT LE COÛT EST ESTIMÉ A 2 790 € H.T.,  
☞ APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL.

## **2. URBANISME :**

- **Cession d'une partie de parcelle sise à Bourdelas à la société SIORAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION A LA SOCIÉTÉ SIORAT D'UNE PARTIE DE PARCELLE A BOURDELAS AU PRIX DE 0,64 € LE M<sup>2</sup> ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE DOCUMENT D'ARPENTAGE SERA RÉALISÉ PAR MONSIEUR CHÊNÉ ;
- LES FRAIS DE GÉOMÈTRE ET D'ACTE NOTARIÉ ÉTABLI PAR L'ÉTUDE DE MAÎTRE CHAUVIN SERONT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR.

- **Cession du gymnase et du plateau sportif du complexe Darnet à la Région**

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION A LA RÉGION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CONSTITUÉ DES PARCELLES CADASTRÉES SECTIONS XI N° 30 ET AN N° 42 AINSI QUE DU BÂTIMENT DU GYMNASSE AU PRIX DE 1 250 000 € ;

☞ PRÉCISE QUE L'ACTE D'ACQUISITION SERA RÉDIGÉ SOUS LA FORME ADMINISTRATIVE PAR LES SERVICES DU CONSEIL RÉGIONAL.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ❶ Travaux au rond-point du boulevard de l'hôtel-de-ville.
- ❷ Le point sur les travaux et les échanges de voirie avec le Conseil général.
- ❸ Discours de Monsieur Romain BOISSEAU, Adjoint au Maire, qui achève son cinquième et dernier mandat.
- ❹ Intervention de Monsieur le Maire sur les 7 années de mandature.

La séance est levée à 20h40.

\* \* \* \* \*